

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 23 MARS 2017 À 20h15**

**PROCES-VERBAL No 342**

<b>Présents</b>	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Marie-Pierre JAQUIER (présidente), Marianne LEUPPI-COLLET, Murielle RAMU et Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Pierre VUISSOZ et Philippe VASEY.
<b>Excusés</b>	Mmes Émilienne HUTIN et Marie-Thérèse PYTHOUD, M. Benjamin JOLISSAINT
<b>Assistent à la séance</b>	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 23 février 2017
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications et propositions de la Mairie
4. Rapport de la commission « sociale – culture - événements » du mardi 7 mars 2017
5. Rapport de la commission « communications » du 15 mars 2017
6. Délibération – autorisation de signature d'actes notariés pour la constitution de servitude d'eaux claires et usées
7. Demande de naturalisation
8. Destination voyage de fin de législature
9. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG
10. Point de situation sur les dossiers en cours
11. Propositions individuelles

**Mme Jaquier**, présidente, ouvre la séance.

**1. Approbation du procès-verbal du 23 février 2017**

Le procès-verbal du 23 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

**Mme Jaquier** salue le fait que Dardagny ait reçu un certificat environnemental pour ses 1'360 kg de PET recyclés.

**Mme Rivoire** demande s'il est prévu d'en informer les citoyens.

M. Duchêne indique qu'il n'est pas prévu de communiquer sur cette information qui ne concerne que l'année 2016.

**Mme Jaquier** pense que le journal peut en parler.

**3. Communications et propositions de la Mairie**

- **M. Duchêne** rappelle que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le mardi 25 avril 2017 à 20h15. Ce jour-là, il donne également rendez-vous aux conseillers municipaux à 18h30 à La Plaine pour une présentation de Mme Gfeller sur la renaturation.

- **M. Duchêne** signale que l'assemblée générale de l'Association des Eaux de Dardagny aura lieu le 6 avril 2017. Étant donné que ni lui, ni Mme Dugerdil ne peuvent s'y rendre, il faudra trouver quelqu'un qui puisse participer à cette séance.
- **M. Duchêne** aborde la question du DS OPB. La LaLAT a été changée pour y ajouter un article permettant d'avoir des activités agricoles dans nos villages. Ne voyant toujours rien venir, **M. Duchêne** a écrit au département de l'urbanisme qui lui a répondu que la demande doit être faite par la commune. Il a donc écrit pour demander une modification de zone (MZ), c'est-à-dire reclasser à nouveau le village de Dardagny en zone 4B protégé, comme aujourd'hui, mais avec une clause stipulant qu'en application de l'article 19, alinéa 2, lettre b, de la LaLAT, les terrains compris dans le périmètre du plan de zone 4B protégé créé par la MZ sont destinés à des activités agricoles ou viticoles à titre égal ou prépondérant par rapport à l'habitat. Ainsi, le DS III pourrait être attribué à cette zone. Il faut toutefois savoir qu'une modification de zone prend un certain temps.

**Mme Bovy** fait remarquer que ce n'est pas une vraie modification de zone puisque Dardagny est déjà en zone 4B protégé.

**M. Duchêne** attend la réponse du département pour connaître la suite de la procédure et savoir si cela doit par exemple passer par le Grand Conseil.

**Mme Rivoire** demande des précisions sur ces changements de zone.

**M. Duchêne** explique que la commune avait fait opposition, à l'époque, au DS II (c'est une question de décibels). Cinq communes, dont Dardagny, avaient ce problème et voulaient avoir le DS III. Dardagny a donc fait le nécessaire et obtenu ce nouveau classement. La commune reviendra donc en zone 4B protégé tout en autorisant les vigneron, les viticulteurs, les artisans, etc. à avoir une activité au sein du village.

**M. Vasey** précise que ce n'est pas une question d'activité, mais de nuisances sonores autorisées. Le DS II correspond à une zone plus calme qui ne tolère pas de bruit. Le problème est que les activités agricoles font du bruit qui va au-delà des normes de la DS II, or la LaLAT demande de mettre les villages en zone DS II.

**M. Duchêne** ajoute que Dardagny bénéficiera d'une dérogation dont devraient également bénéficier les quatre autres communes qui rencontraient le même problème.

- **M. Duchêne** a également écrit à la DGT, suite à une demande de Pro Natura, pour réduire la vitesse la vitesse autorisée à proximité de leur centre.
- La commune avait demandé, en son temps, que des contrôles radars soient faits sur son territoire. Il s'avère qu'il n'est pas possible d'en faire tant qu'il manque un certain nombre de panneaux. En effet, il faut qu'il y ait des panneaux limitant la vitesse à 40 km/h à chaque intersection. **M. Duchêne** a donc adressé un courrier à la DGT pour autoriser l'installation d'une dizaine de panneaux supplémentaires. **M. Duchêne** précise que leur installation est aux frais de la commune.

**Mme Dugerdil** demande ce qu'il en est du radar pédagogique de la commune.

**M. Duchêne** signale que la commune n'a pas pu encore installer cette année le radar qu'elle possède. Il faut en effet que les conditions soient bonnes puisqu'il fonctionne à l'énergie solaire.

**Mme Zoller** précise que la commune possède un deuxième panneau, mais celui-ci est complètement obsolète et ne marche plus. Quant au radar qu'elle a récemment acquis, il a été régulièrement installé à différents emplacements de la commune. La Mairie est train de voir s'il est possible de trouver un support permettant de le placer plus librement que sur les seuls quatre accroches dont dispose la commune.

**M. Duchêne** fait savoir que la terrasse de l'auberge a été refaite. Il attend la facture finale pour aller voir si M. Terrier est prêt à participer financièrement, même si rien n'a été prévu dans ce sens par écrit.

- Une étape du Tour du canton passera par Dardagny le 23 mai 2017 vers 19h00. Le FC Donzelle a demandé si la commune voulait s'occuper d'un ravitaillement du côté de la Cabuche.
- **Mme Zoller** indique que la crèche a reçu environ 200 candidatures à ses offres d'emplois. Elles ont été classées sur la base d'un système de pondérations et les meilleures ont été sélectionnées pour passer un entretien. Parmi les critères pris en compte, il y avait celui de la proximité géographique. Les personnes reçues (10 éducatrices et 10 ASE pour respectivement 5 postes d'éducatrices et 2 postes d'ASE) habitent ainsi toutes dans le canton, voire dans les communes avoisinantes. Les embauches sont maintenant en train d'être finalisées, mais il faut encore régler la question des jours de travail, ces personnes ayant toutes exprimé le souhait d'avoir congé le mercredi. **Mme Zoller** précise qu'il reste vraisemblablement encore un poste d'éducatrice à pourvoir. Ce qui est également compliqué, c'est que la crèche doit avoir un 210 % d'ASE. Moins Estella Rodriguez qui est à 80 %, il reste donc un 140 %, c'est-à-dire, soit 2 ASE à 70 %, soit une ASE à 100 % et l'autre à 40 %. **Mme Zoller** signale que, en plus des mercredis, il a également fallu jongler sur les pourcentages de travail. Ce n'est pas très simple, mais on y arrive. Les décisions finales seront prises à la fin du mois de mars 2017, ce qui permettra à ces personnes de donner leur congé dans les temps pour l'ouverture.

Au niveau des inscriptions, les demandes de 44 familles ont été reçues. Il y a également une inscription pour 2018 ainsi que deux inscriptions hors communes. Suite à une discussion avec le DARU, la question se posait de savoir si on privilégiait uniquement le remplissage au maximum de la crèche ou si on essayait aussi de privilégier un maximum de familles. Au final, on fera le deux. Concrètement, il s'agit par exemple de savoir si la crèche prend plutôt un bébé à 100 %, qui occupe alors à lui seul la place de Russin, ou trois bébés pour deux jours. La directrice est donc en train de faire en sorte de pouvoir répondre un maximum aux demandes, mais aussi pour remplir au maximum la crèche. **Mme Zoller** précise que, à ce jour, il resterait 5 places pour le mercredi. Elle note qu'il y a également des enfants à problèmes qui mériteraient d'être accueillis dans une structure professionnelle dans laquelle ils évolueraient plus que s'ils étaient gardés par un papa ou une grand-maman. Cela sera certainement des places qui leur seront proposées avec le personnel d'accompagnement nécessaire.

Des inscriptions arrivent encore à la crèche étant donné que l'exécutif a annoncé aux parents la fermeture de Zébulon. **Mme Zoller** rappelle que, sur les 81 courriers envoyés, il y a eu 23 réponses dont 14 pouvaient être concernés par une place à Zébulon. Au vu du montant qu'ils étaient prêts à mettre, environ Fr. 30.- en moyenne, cela représenterait un coût pour la commune de près de Fr. 50'000.- pour 2 demi-journées et de près Fr. 90'000.- pour 4 demi-journées. L'exécutif a expliqué aux pétitionnaires qu'il n'était ainsi pas possible de conserver ce jardin d'enfants ouvert en sus de la crèche. Cela étant, vu qu'ils envisageaient de faire un café-rencontre où les parents se réunissent quelque part avec leurs bambins, l'exécutif a proposé de leur laisser à disposition les locaux de Zébulon durant la période de transition. Un tel café-rencontre avait été fait à un moment donné à Russin, mais il n'avait pas perduré faute d'intérêt de la part des parents.

**Mme Zoller** annonce que le bail pour les locaux de la crèche est signé. L'entrée dans les locaux aura lieu le 3 avril 2017. Tout avance bien. Par contre, un problème se pose par rapport à la subvention de l'OFAS. Elle rappelle que, sur la base de savants calculs, la commune était censée recevoir une subvention de l'OFAS de Fr. 5'000.- par place durant les deux premières années d'ouverture de la crèche, c'est-à-dire Fr. 100'000.- par année. Ces montants ont été budgétés, mais la commune ne va certainement pas les recevoir. Tout simplement, le fonds débloqué par la Confédération pour l'ouverture de structures de la petite enfance a été renouvelé, mais il se terminera en 2019. Vu la demande, il devrait toutefois

s'épuiser plus rapidement. Dès lors, les cantons qui ont été de gros demandeurs, comme Vaud, Zurich, Bâle-Ville et Genève, n'ont plus le droit de bénéficier de ce fonds de l'OFAS pour le moment, le solde étant réservé pour les cantons qui n'ont pas fait beaucoup de demandes d'ouvertures de places de crèches. **Mme Zoller** signale que la commune de Vernier a déposé une demande à l'été 2016 et qu'ils n'ont toujours pas obtenu de réponse. Pour la commune de Dardagny, cela signifie qu'elle ne bénéficiera donc pas de la rentrée financière d'environ Fr. 30'000.- prévue dans son budget 2017, mais cela ne devrait pas l'impacter outre mesure. Par contre, le budget 2018 devra être augmenté de Fr. 75'000.- (c'est-à-dire les  $\frac{3}{4}$  des Fr. 100'000.-). Cela justifie donc encore plus la fermeture de Zébulon. Il est vrai que l'on reste, pour l'heure, sur des estimations par rapport à la crèche, ce qui ne permet pas de savoir si le budget est plutôt pessimiste ou optimiste. Une fois que les prix de pension payés par les familles seront connus, le budget sera recalculé. Ce n'est toutefois pas de bon augure pour 2019.

**Mme Zoller** signale que le visuel pour la crèche a été choisi. Elle fait circuler celui-ci auprès des commissaires.

**Mme Dugerdil** demande s'il y a un moyen que le canton de Genève compense tout ou partie de ces fonds attendus de l'OFAS.

**Mme Zoller** répond que l'État de Genève n'entrera pas en matière. Quant à la contribution unique du fonds intercommunal de Fr. 5'000.- par place de crèche, la commune devrait les recevoir. **Mme Zoller** va déposer cette demande de subvention ainsi que celle à l'OFAS, même si cette dernière demeure très incertaine. Dans deux ans, le fonds intercommunal versera à la commune Fr. 10'000.- par place de crèche. Durant les années 2017-2018 et 2018-2019, le budget va donc être compliqué. Il devrait néanmoins s'améliorer pour l'année 2019-2020.

**Mme Bovy** demande s'il sera possible d'utiliser les locaux de Zébulon pour des activités communales.

**Mme Zoller** répond que l'exécutif a dit qu'il réservait jusqu'en juin, voire jusqu'à la rentrée, les locaux pour un éventuel café-rencontre que les parents aimeraient organiser. Il attend maintenant leur réponse. Si les parents ne devaient pas être intéressés, il faudra discuter de la manière de les utiliser.

**Mme Bovy** souhaite savoir si les locaux ne pourraient par exemple pas être utilisés le soir pour d'autres activités, même si les parents décident d'organiser un café-rencontre durant la journée.

**Mme Zoller** fait remarquer que la Mairie n'a reçu aucun projet concret pour l'heure, mais cela pourrait en effet se limiter à deux demi-journées par exemple. Si personne ne s'est manifesté d'ici au mois de juin pour organiser quelque chose, le conseil municipal sera informé que ces locaux sont disponibles pour d'autres d'activités puisque la commune a décidé de les garder pour le moment.

- L'imprimeur Moléson se chargera désormais d'imprimer le journal de la commune. L'édition de mars 2017 risque donc d'avoir quelques jours de retard. L'impression et la mise en page du journal coûteront Fr. 500.- supplémentaires par mois, ce qui n'avait pas été budgété, mais il était nécessaire d'effectuer ce changement d'imprimeur.

**Mme Bovy** rappelle qu'une augmentation de crédit avait été acceptée par l'exécutif il y a quelques mois.

- Des seniors ont demandé, depuis un moment, que des cours de pilates puissent être organisés. **Mme Zoller** les avait dirigés vers Josiane Buchart qui ouvrait son nouveau centre de pilates. Cela n'allait toutefois pas dans le sens imaginé par Madame Danielle Wyss. Finalement, les personnes intéressées par ces cours de pilates ont été mises en relation

directement avec Josiane Buchar, la commune n'ayant pas vraiment vocation à organiser des cours de pilates pour les seniors. Le sujet est donc clos.

- Les inscriptions au GIAP (parascolaire) se feront au Château de Dardagny, le 13 mai 2017 de 8h00 à 12h00 et le 17 mai 2017 de 16h00 à 20h00.
- Le IAM Challenge se déroulera le 29 avril 2017.
- L'assemblée annuelle de l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement se passera à la salle des fêtes de Dardagny, le 15 mai 2017. Il sera suivi par une petite agape.
- La fête des écoles aura lieu à Russin le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le Conseil municipal s'occupera également du rangement avec la commune de Russin le 2 juillet 2017.
- **M. Carrara** rappelle que les journées du patrimoine auront lieu les 9 et 10 septembre 2017. À cette occasion, des visites seront organisées dans le village de Dardagny. Madame Babina Chaillot Calame a pris contact avec M. Carrara car ils cherchent à pouvoir faire visiter quelques maisons privées, éventuellement la maison Leleux ou son jardin. Si un conseiller municipal les connaît plus particulièrement, il peut prendre contact avec M. Carrara.
- **M. Carrara** souhaite que la commission des routes aille voir les travaux réalisés sur la Corniche, notamment la pose d'ancrage sur les talus. Il faudra en effet décider de ce que la commune fera par la suite. **M. Carrara** a consulté M. Babel dont la seule date disponible est le 3 mai 2017. **M. Carrara** s'excuse pour les commissaires qui ne pourraient pas venir, mais la séance de la commission se tiendra à cette date à 18h00.
- Les potelets ont été installés au bord de la route à Dardagny entre le temple et l'ancienne poste de Dardagny et ils semblent efficaces vu que les conducteurs sont obligés de ralentir, voire de s'arrêter.
- Deux dates ont été bloquées pour le repas des aînés en 2018 : le 20 ou le 27 janvier 2018. Le choix entre les deux sera fait notamment en fonction des disponibilités de M. Pernoud qui pourrait venir faire une conférence sur l'un de ses voyages.
- **Mme Zoller** fait circuler les résultats du comptage de véhicules et de piétons traversant le carrefour du café de La Poste à La Plaine. M. Gorce, du DETA, a donné une recommandation favorable pour aller de l'avant avec le projet et M. Tanari a encore une séance avec le service technique du DETA pour tout finaliser, mais c'est en bonne voie. On constate donc que près de 4'000 voitures empruntent le carrefour chaque jour.
- **Mme Dugerdil** signale que la commune de Bernex vient d'installer de nombreux potelets orange et blanc pour ralentir la circulation. C'est un dispositif assez intéressant et Mme Dugerdil aimerait savoir si l'exécutif a des informations à ce sujet.

**M. Vasey** peut apporter une information vu qu'il travaille sur deux dossiers avec les deux architectes qui ont gagné le concours pour le réaménagement de la rue centrale de Bernex. Ce dossier a pris du temps pour aboutir. Maintenant, il s'agit d'une phase de test pour évaluer l'incidence de ce réaménagement, notamment en termes de report du trafic. À la fin de celle-ci, la commune avancera avec le projet définitif dans le but que cela soit fait en parallèle à la mise en place du tram jusqu'au Vuillonex.

#### **4. Rapport de la commission « sociale – culture - événements » du mardi 7 mars 2017**

**Mme Jaquier** signale que la sortie des aînés se déroulera le 6 juin 2017 avec la visite du musée Chaplin. Le repas sera pris sur place.

**M. Duchêne** trouve bien l'idée de brûler les sapins de Noël. Il rappelle toutefois que cela implique, au préalable, de demander une autorisation et que des pompiers soient présents au moment du feu. Quant au festival Antigel, il faut savoir que l'ACG a tendance à limiter les subventions.

**Mme Rivoire** aimerait des précisions sur la demande de la Compagnie 1602 de venir faire la lecture de la Proclamation et sur le fait que Dardagny n'y est pas intéressé.

**M. Duchêne** explique que la Compagnie 1602 vient, le cas échéant, le week-end de la fête de l'Escalade pour faire un discours. Cela ne jouait toutefois pas avec la commune de Dardagny qui a déjà sa propre fête de l'Escalade pour les écoles qui ne se déroule pas forcément le 11 ou le 12 décembre.

**Le rapport de la commission « sociale – culture - événements » du 7 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.**

#### **5. Rapport de la commission « communications » du 15 mars 2017**

Mme Bovy rend les conseillers municipaux attentifs au délai rédactionnel qui est fixé au 20 mai 2017.

**Le rapport de la commission « communications » du 15 mars 2017 est approuvé à l'unanimité**

#### **6. Délibération – autorisation de signature d'actes notariés pour la constitution de servitude d'eaux claires et usées**

**M. Duchêne** indique que la commune avait annulé en 2013 une délibération prise en 2008 concernant les servitudes d'eaux claires. Neuf personnes étaient concernées par un petit bout de terrain pris par la commune pour la réalisation du séparatif. Différents problèmes avaient conduit à ce que le dossier prenne du retard auprès du notaire. Suite au départ à la retraite de celui-ci, un nouveau bureau a repris le dossier et tous les actes ont pu être réalisés en deux mois. Quant à la délibération soumise ce soir au Conseil municipal, elle vise à autoriser Mme Zoller et M. Duchêne à aller signer les actes notariés avec les personnes concernées.

##### Délibération

**Objet** : Autorisation de signatures d'actes notariés concernant la constitution de servitudes d'eaux claires et eaux usées suite à l'assainissement de la commune de Dardagny

Vu l'art. 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Conformément aux articles 65 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 ;

Vu les plans de servitudes numérotés 1 à 9 de la commune de Dardagny dressés par le Bureau Ney & Hurni SA, Géomètres associés, en date du 13 novembre 2006 ;

Vu l'établissement par l'étude de Me José-Miguel Rubido, notaire à Genève, de différents projets d'actes concernant la constitution de plusieurs servitudes pour l'écoulement des eaux usées et eaux claires sur la commune de Dardagny ;

Attendu que le Conseil municipal a reçu de Monsieur le Maire l'ensemble des explications relatives à la constitution de ces servitudes ;

Le Conseil municipal,

**DECIDE**

A l'unanimité, soit par 11 voix pour

- a) d'autoriser M. Pierre Duchêne, Maire, et Mme Anne Zoller, adjointe, à signer tous les actes notariés relatifs à cette opération.

## **7. Demande de naturalisation**

*[Ce point de la séance se tient à huis-clos]*

## **8. Destination voyage de fin de législature**

**Mme Jaquier** indique que le Conseil municipal doit maintenant choisir la destination pour le voyage de fin de législature. La commission Sociale, Culture, Événements propose les destinations de Bilbao ou de la Croatie et Monténégro.

**Mme Jaquier** signale la demande de l'exécutif de pouvoir participer au vote. Elle note que cela ne pose pas de problème aux conseillers municipaux. Quant à Mme Hutin et Mme Pythoud, elles ont informé Mme Jaquier de leur choix. **Mme Jaquier** propose donc d'en tenir compte ainsi que de son propre choix. Elle relève que le Conseil municipal est d'accord de procéder de cette manière.

**M. Vasey** souhaite avoir davantage de détails sur le projet de voyage au Monténégro et en Croatie.

**Mme Dugerdil** indique que rien de précis n'est prévu pour l'heure. Une fois la destination choisie, il faudra mandater plusieurs agences de voyage pour faire des propositions plus détaillées.

**M. Carrara** demande si M. Jolissaint a également indiqué son choix.

**Mme Jaquier** répond qu'elle n'a pas été informée du choix de M. Jolissaint.

**Mme Jaquier** propose de passer au vote en tant compte du choix des membres de l'exécutif, de Mme Hutin, Mme Pythoud et Mme Jaquier.

**La destination de Bilbao est choisie par 9 voix contre 8 voix pour la Croatie et le Monténégro.**

**Mme Jaquier** demande que les conseillers municipaux informent les organisateurs du voyage s'ils comptent venir accompagnés.

## **9. Droit d'opposition des Conseils municipaux des décisions de l'ACG**

La décision de l'assemblée générale de l'ACG relative à la participation du Fonds intercommunal au financement du spectacle « la Saga des Géants » de la compagnie Royal de luxe est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

## **10. Point de situation sur les dossiers en cours**

- **Mme Ramu** demande s'il y a des nouveautés concernant l'auberge.

**M. Carrara** répond qu'il n'y a rien de nouveau. Il n'y a pas eu de réponses aux propositions qui ont été faites.

- **M. Vasey** souhaite faire le point sur le dossier de la parcelle 614. La commission s'est réunie le 16 mars 2017. **M. Vasey** précise qu'elle a décidé de réaliser un procès-verbal non pour

chaque séance, mais à la fin d'une série de séances. Il rappelle que, lors de l'avant-dernière séance du Conseil municipal, il était question d'une démarche participative qui devait être chiffrée par le bureau Tanari. Entre-temps, l'offre est arrivée et elle est d'un montant supérieur à la fourchette précédemment donnée. Il faut tenir compte du fait que ce sont des prestations nombreuses et complètes qui sont prévues, mais la commission a jugé que cela allait au-delà de l'enveloppe prévue et elle a demandé à M. Tanari de revoir sa copie et, donc, la forme de la démarche participative. Au niveau de son organisation, la commission a fixé 3 réunions d'ici fin mai. Concernant le Conseil municipal, la commission lui annoncera, lors de sa prochaine séance, le montant pour la démarche participative sur lequel les conseillers municipaux pourront se prononcer. Par ailleurs, une date a déjà été fixée, le 2 septembre 2017 à La Plaine, pour la réalisation de cette démarche participative avec trois à quatre heures d'ateliers. Un procès-verbal sera réalisé sur le travail réalisé durant les 4 séances de la commission.

**M. Carrara** signale que l'exécutif a eu une discussion à ce sujet. Comme il a pu le vérifier auprès de la Cour des comptes, il faut demander deux ou trois offres à partir d'un certain montant. Il semble donc prématuré de fixer déjà une date compte tenu de cette nécessité et du fait que le Conseil municipal devra encore se prononcer. **Mme Zoller** a été confrontée, concernant la crèche, à la nécessité de demander trois offres, même pour de petits budgets.

**M. Vasey** précise que la date du 2 septembre 2017 est indicative.

**Mme Bovy** constate que la commission des bâtiments a déjà fait l'objet de plusieurs petits rappels à l'ordre de la part de l'exécutif. La commission essaye de tenir compte de ces remarques. Elle a également fixé un échéancier en accord avec M. Carrara. La première des mesures prises par la commission a été de discuter clairement, la semaine dernière, avec M. Tanari du montant de ce budget. Elle lui a clairement dit que cela ne convenait pas et qu'il faut trouver une autre solution. Au niveau de l'échéancier, la commission a prévu de présenter un devis à la prochaine séance du Conseil municipal. Une fois que le Conseil municipal aura donné son accord sur un budget, la commission consacrera les deux séances suivantes pour organiser cette journée. Le résultat sera présenté si possible à la séance du Conseil municipal du mai 2017, sinon cela sera fait à séance du mois de juin 2017. En aucun cas, il n'est question que la commission décide toute seule.

**Mme Bovy** a jugé des marchés publics pendant dix ans. Elle peut donc dire qu'il n'y a pas de procédure de marché public dans un cas tel que celui d'une étude participative de Fr. 50'000,- au maximum.

**Mme Zoller** confirme qu'on n'est pas dans une procédure de marché public dans un tel cas, ni pour la crèche ou pour la majorité du matériel acquis par la commune. Par contre, celle-ci est tenue de faire trois devis, de les présenter, de faire un choix et d'argumenter ce choix. Il est même possible de choisir l'un des plus chers, mais il faut argumenter ce choix. La commune doit également répondre aux devis refusés par e-mail lorsque les montants concernés vont jusqu'à Fr. 10'000.-. Au-delà, elle doit répondre par courrier postal. C'est ce qui est demandé par la Cour des comptes. Il est vrai que cela n'a pas toujours été respecté à Dardagny. Il faut donc y être davantage attentif. Pour les montants aux alentours de Fr. 50'000.- à Fr. 100'000.-, la commune est tenue de présenter plusieurs devis. Ce n'est pas une question de marché public, mais de faire un choix et de défendre les deniers publics. Pour la crèche, il faut savoir qu'il a été nécessaire de demander trois devis et d'argumenter le choix effectué, y compris pour des montants de Fr. 3'000.-.

**Mme Dugerdil** comprend l'argumentation qui conduit à devoir demander plusieurs devis. Dans le cas de M. Tanari, celui-ci a un rôle compliqué et qui n'a pas été entièrement défini. C'est un architecte-conseil pour la commune de Dardagny qui a suivi le dossier à ce titre. Maintenant, s'il faut tout reprendre à zéro avec quelqu'un d'autre qui ne connaît rien au dossier, **Mme Dugerdil** a de la peine à voir comment il est possible d'avancer. Selon elle, le rôle de M. Tanari était ancré au sein de la commune et par rapport aux réflexions sur la parcelle.



**Mme Zoller** explique que la Cour des comptes veut précisément qu'il n'y ait pas de systématisme qui conduise à ne même plus se demander s'il n'y a pas d'autres offres. Pour pouvoir faire une demande de devis complémentaire ou équivalent, il faut savoir ce qu'on veut et prévoir un cahier des charges. **Mme Zoller** n'a pas assisté aux travaux de la commission et elle ne critique pas ce qui a été fait. Peut-être qu'un cahier des charges n'a pas été établi de manière assez précise pour pouvoir faire trois demandes de devis et qu'il faut encore le compléter afin de pouvoir le soumettre deux autres architectes-urbanistes par exemple.

**Mme Bovy** aimerait connaître la décision de la Cour des comptes sur laquelle sont basées ces règles. En effet, elle ne voit pas sur quelle base légale cela repose. Il faut bien que la Cour des comptes donne des injonctions. Elle ne fait pas de jugement et ses décisions n'ont pas de portée juridique.

**M. Vuissoz** ne voit pas bien où cela permettra d'aller avec trois devis pour autant de projets différents.

**M. Vasey** estime qu'il faut effectivement parler du cahier des charges avant de parler du projet lui-même. Une démarche participative peut être abordée de deux façons. Avec la proposition de M. Tanari, on s'est rendu compte que les prestations étaient sûrement intéressantes, mais c'est c'était peut-être la Rolls des démarches participatives. La commission a estimé que ce n'était pas adéquat par rapport au budget général de la commune. Dès lors, elle lui a demandé de préparer un autre budget, ce qui correspondra donc à d'autres prestations.

**M. Vasey** constate que M. Tanari a proposé un cahier des charges. À partir de là, on pourrait donner ce cahier des charges à d'autres pour qu'ils puissent faire une offre. Il se trouve que la commission souhaite pour l'heure resserrer la démarche et la fixer clairement. Il est vrai qu'il faut penser travailler avec un autre bureau à plus long terme, mais cela a aussi des avantages d'avoir un architecte qui connaît bien la commune. **M. Vasey** relève également que cela revient à remettre en cause toute la démarche engagée sur le concours concernant la parcelle 614.

**M. Vasey** indique que, pour diminuer les frais, la commission a décidé de se réunir en présence de M. Tanari pour définir plus clairement ce qu'elle veut, notamment le programme de cette parcelle. **M. Vasey** estime que la commission peut maintenir sa séance du 7 avril et ensuite une décision sera prise pour la suite.

**M. Duchêne** pense qu'il faudra quand même prévoir un petit procès-verbal de cette séance vu que ni lui, ni M. Carrara ne pourront être présents. Dès lors, soit Mme Zoller participe à la séance au nom de la Mairie, soit il faut prévoir un moyen pour que la Mairie soit au courant de ce qu'il se passe.

**Mme Bovy** note que la commission a décidé unanimement, lors de sa dernière séance, de réaliser un seul procès-verbal pour ces différentes séances. M. Carrara était d'ailleurs présent.

**M. Carrara** fait remarquer que le Conseil municipal a également son mot à dire.

**Mme Bovy** précise que la commission a décidé de ne pas faire de procès-verbaux pour chacune de ses séances. En revanche, elle viendra avec un procès-verbal pour présenter le budget pour cette démarche participative au Conseil municipal.

**Mme Ramu** n'avait pas compris que la commission ne ferait pas de procès-verbaux pour ces trois séances.

**M. Duchêne** dévie un peu de la discussion pour dire qu'il existe un classeur sur le contrôle interne réalisé sur la demande de la Cour des comptes.

**Mme Zoller** ajoute que, pour tous ses fournisseurs, la commune doit demander leur attestation de paiement des charges sociales, etc. **Mme Zoller** souligne que la commune doit, dans tous les cas, conserver la totalité des éléments, c'est-à-dire le devis accepté, la lettre de

refus et le devis refusé, ainsi que la deuxième lettre de refus et le deuxième devis refusé. Tout cela doit être tenu à disposition, si nécessaire, de la Cour des comptes.

**Mme Ramu** estime que cela demande d'avoir une certaine organisation. Cela implique de voir, par exemple, trois électriciens à qui on demande à chaque fois le même cahier des charges. C'est ce qu'il a fallu faire pour la crèche.

**M. Vasey** comprend la démarche et les explications de l'exécutif. Cela peut toutefois décourager les gens de continuer à travailler, notamment s'il faut travailler plusieurs heures pour éventuellement gagner Fr. 150.- sur un devis.

- **M. Vasey** signale, concernant le dossier du stade, que le jury s'est réuni pour élaborer la version définitive du programme et du cahier des charges. On entre maintenant dans une phase de clarification avec les autorités sur la faisabilité légale du projet en zone agricole. Un membre du jury qui est directeur du patrimoine et des sites a recommandé de bien faire attention à cet aspect. **M. Vasey** avait pris des contacts informels au préalable, mais M. Tanari a des rendez-vous à ce sujet et les pré-consultations sont positives par rapport à ce qui pourra être dans le cadre de la zone agricole. Maintenant, le dossier suit son cours.
- **Mme Bovy** aimerait savoir combien de personnes viendront à la visite du Palais fédéral, le 8 mars 2018. Avec Mme Hutin et Mme Pythoud, elle note que cela fera 17 personnes. Il reste encore à voir avec M. Jolissaint.

#### **11. Propositions individuelles**

- **Mme Dugerdil** rappelle qu'une verrée aura lieu lundi 27 mars pour soutenir la famille syrienne et remercier les gens pour leur aide. Tout le Conseil municipal est invité.
- **M. Monnard** annonce qu'il démissionnera du Conseil municipal à la fin juin 2017 pour des raisons personnelles.

**Mme Zoller** remercie déjà M. Monnard pour tout le travail qu'il a fait, notamment pour le site Internet.

**M. Duchêne** remercie également M. Monnard pour son engagement.

- **M. Vuissoz** signale que plusieurs personnes ont demandé que le gaz soit installé à Dardagny. À l'époque, un sondage avait déjà été fait, mais ces gens n'étaient pas là.

**M. Duchêne** rappelle que c'est le Conseil municipal qui avait refusé, à l'époque, que le gaz soit installé à Dardagny.

**Mme Jaquier** lève la séance à 21h54.

La présidente



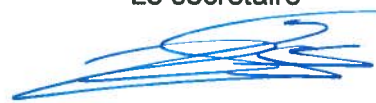
Marie-Pierre Jaquier

Un conseiller municipal



David Monnard

Le secrétaire



Roger Wyss